



VICE-RECTORAT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 04039-2026 VR/DRH/DEC du 26 juin 2026 portant admission au premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française, ouvert au titre de l'année 2026.

LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code de l'éducation notamment son article R263-2 ;
- VU le code général de la fonction publique notamment ses articles L325-17 à L325-20 et suivants ;
- VU la loi n°83-481 du 11 juin 1983 fixant les conditions dans lesquelles doivent être pourvus les emplois civils permanents de l'État et de ses établissements ;
- VU le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- VU le décret n° 2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;
- VU le décret n°2015-831 du 07 juillet 2015 modifiant le décret n° 2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française ;
- VU le décret du 30 janvier 2026 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française - M. CANVEL (André) ;
- VU l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;
- VU l'arrêté du 23 septembre 2021 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;
- VU l'arrêté du 12 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe organisé à titre transitoire conformément aux dispositions du décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, du premier concours interne ainsi qu'un recrutement par liste d'aptitude pour l'intégration d'instituteurs titulaires régis par le décret du 19 juillet 1982 dans le corps des professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 06273-2025 VR/DRH/DEC du 16 septembre 2025 fixant, au titre de l'année 2026, les modalités d'organisation, à titre transitoire conformément aux dispositions du décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, du concours externe et du premier concours interne de recrutement des professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;
- VU l'arrêté du 17 mars 2026 fixant la composition du jury du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française, session 2026 ;
- VU le procès-verbal de délibération du jury d'admissibilité du mercredi 25 mars 2026 ;
- VU le procès-verbal de délibération du jury d'admission du jeudi 30 avril 2026 ;



VICE-RECTORAT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTE

Article 1 : Les candidats dont les noms suivent, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires, sont déclarés admis à la session 2026 du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française :

NOM Prénoms	Rang
Mme TOROMONA Stephanie Maruia Vairani	1
M. MATHEL Vaitea Alan	2
M. ALLAIN Teriimoana Frédéric Patrick	3

Article 2 : Le Secrétaire Général du Vice-rectorat de Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le vice-recteur
de la Polynésie française


André CANVEL

